

DOSSIER N° 830

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

M^e *Guiguen Jacques*
demeurant à *Road de la Colbe* HENVIC
déclare avoir reçu la carte n° *89/058*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A *Henvic* le *20 Novembre* 195*4*

(signature)

Guiguen

830

EXTRAIT de la DECISION N° 11

Le PREFET du FINISTERE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Président de l'Office départemental des Anciens Combat-
tants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949, relative au Statut
et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement
d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du
25 mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 avril 1951
et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du 6.2.1954, du Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre, donnant délégation de pouvoirs
aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la
Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants
Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DE C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est
attribué aux personnes dont les noms suivent :

NOM :

M GUÉGUEN

Prénoms :

Jacques

Adresse :

Hinnic

Fait à QUIMPER, le - 8 NOV 1954

LE PREFET,

signé : ~~J. LAFORTE~~

CHAPEL

Pour extrait certifié conforme.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

[Signature]

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
-:-:-:-:-

PREFECTURE DU FINISTERE
-:-:-:-:-

830

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du - 8 NOV 1954)

Dossier n° 830

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. GUEGUEN Jacques
né le 4-11-1876 à Henric
demeurant 90m de la corde - Henric

-:-

Le postulant est titulaire de la Carte de ~~Départé~~ -
d'Interné Résistant, établie le 29.6.54 sous le N° 1204-06636

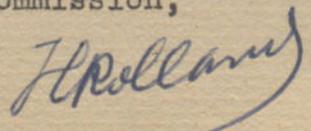
A droit à la Carte de Combattant Volontaire de la
Résistance, par application des dispositions de l'article R-254-1°
du Code des pensions militaires d'invalidité et des Victimes de
la Guerre.

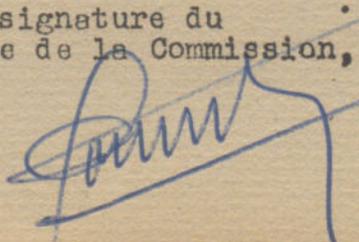
LE RAPPORTEUR,


AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le - 8 NOV 1954

signature d'un membre
de la Commission,


signature du
Secrétaire de la Commission,


Copie Conforme.

République Française: N° 120406636

Carte d'interné résistant

Délibérée par le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de la guerre

11 AOUT 1954

Titulaire: Guéguen Jacques.

Né le 4 novembre 1876: Heurvi Finistère

Domicile: Pont de la Corde

Heurvi. Finistère

Interné du 31 janvier 1941

au 15 juillet 1941

Carte établie le 29 juin 1954

Le Directeur du Contentieux

Le Titulaire

de l'état civil et des recherches

Guéguen

P. O. Le chef du bureau des déportés

Illisible

Copie certifiée exacte

Le Maire,

Carte



830

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET COMBATTANTS
24 FEV 1947
DU FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

OFFICE DÉPARTEMENTAL DE
FINISTÈRE
Quimper

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): *GUEGUEN.* n° le 4-11-1876
PRÉNOMS (2): *Jacques.*
Pseudos (3): *a. Henric*
Situation de famille: *Veuf père de sept enfants.*
Profession: *Marin pêcheur, en retraite*
Nationalité: *Française*
Adresse actuelle: *Pont de la Corde - Henric.*
(bpt.)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940): *Classe. 1915.*
Définitivement libéré au service de la flotte Le 4 novembre 1936.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
Marin pêcheur en 1940, ce accompli 5 voyages en Angleterre avec son bateau de pêche pour envoyer des jeunes volontaires pour les forces françaises libres. à pour ces faits a été emprisonné par les Allemands pendant 11 mois.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

En Juin 1940. à accompli deux voyages à Jersey, avec des jeunes Dolotains français.
En Juillet, voyage en Angleterre avec des Dolotains de retour à Henric, à terre caché et nommé deux soldats de l'Armée Anglaise, pendant 2 mois. Arrêté et condamné par le tribunal de la Feldkommandatur 752 en date du 25 Avril 1941, à deux ans d'emprisonnement pour recruter de membre d'une armée ennemie. Ayant été envoyé à la maison à Henric pour cause de maladie, à réuni à gagné de nouveau L'Angleterre, où il s'engage dans les Forces Françaises Libres à Londres.

CERTIFIÉ EXACT :

A Henric, le 20 - Janvier 1947.

Signature :

J. Guzman.

Forces Françaises Libres



Acte d'engagement
N° de l'engagement 041. FN FL 42

830

Par devant nous, Commissaire de la Marine: Le Lieutenant de Vaisseau y. Le Roy, Commandant de la Caserne "Surouf" représentant le Général de Gaulle, Commandant en Chef les Forces Françaises Libres, a composé:

Guéguen Jacques, né le 4 Novembre 1876.

M^r Guéguen Jacques, Matelot du corps ^{plutôt} déclaré:

- avoir pris connaissance du statut du personnel des Forces Françaises Libres.

- s'engager à servir avec honneur, fidélité et discipline dans les Forces Armées Françaises Libres pour la durée de la guerre actuellement en cours.

à Brest le 30 septembre 1942

Le Commissaire de la Marine:

Le Lieutenant de Vaisseau y. Le Roy, Commandant la Caserne "Surouf"
y. Le Roy

lu et approuvé
signature de l'engagé
Guéguen

Signature de deux témoins
L. Wicker. (Christie)

Copie certifiée conforme
à l'acte d'engagement
à Brest le 1^{er} février 1947.
Le Maire y.
Carp

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE

830

de la Commune de Henric
Département du Finistère — Arrondissement de Morlais
pour l'année mil huit cent soixante-seize

Acte de Naissance

de Guéguen Jacques
né le quatre novembre
mil huit cent soixante-seize
Commune de Henric, Département du Finistère
Arrondissement de Morlais
fil^s de Guéguen Yves, marin
et de Jacq Marie, son épouse, ménagère

Certifié conforme aux registres de l'Etat Civil et délivré gratuitement sur papier libre
conformément aux articles 11 de la loi du 18 Juin 1850 et 19 de celle du 11 Juillet 1868.

En Mairie à Henric, le six août
(en toutes lettres)
mil neuf cent cinquante quatre

Le Maire,

[Signature]



830

~~FFL~~ né en 1876
DIR

Gue'guen Jacques

Pont de la Corde

Henric

3 pièces

et transmis à l'Office National
des Mutilés des Armées de la Guerre

le 25 SEPT 1951

à Paris

Le Chef du Service Administratif délégué
Secrétaire Général du Comité Départemental

1 M. M X 9 - 2 - 51

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

PARIS, LE - 8 SEPT. 1954

HOTEL DES INVALIDES, PARIS (VII^e)

TÉL. { SÉG. 15.14 ET 15.15
INV. 93.10

COMPTE COURANT POSTAL : PARIS 9061-51

EN RÉPONDANT, PRIÈRE DE RAPPELER
CE NUMÉRO. *44750* *FM/YR*

2^{ème} Sous-Direction
6^{ème} Bureau
Combattants Volontaires de
la Résistance

Résistance Extra-Métropolitaine

Dossier : 2198

Référ: V/lettre DG/MK-n°12.538

PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE
- 9 SEP 1954
3010

Le Directeur de l'Office National

à

Monsieur le SECRETAIRE GENERAL
de l'Office Départemental des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre
Impasse de la Palestine

QUIMPER

(Finistère)

419
10 SEP 1954

Comme suite à votre lettre du 26.8.1954
j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, le dossier de
demande de carte de Combattant Volontaire de la Résis-
tance de :

M. GUEGUEN Jacques
né le 4.11.1876 à HENVIC (Finistère)
demeurant au PONT de la Corde à HENVIC

Je vous prie de vouloir bien instruire
ce dossier, conformément aux dispositions de l'article
R-254 -1° du Code des Pensions Militaires d'Invalidité.



P. Le Directeur de l'Office National
Le Directeur-Adjoint
P.O. Le Chef de Bureau

[Handwritten signature]

26 A O U T 4

COMBATTANTS

(C.V.R.: 830)

DG/MK - N°

12538
28.8.54

Le PREFET du FINISTERE
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur le Directeur de l'OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE
2ème Sous-Direction
6ème Bureau

Hôtel des Invalides - PARIS - 7ème

OBJET : Demande de Carte de Combattant Volontaire de la
Résistance.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
me retourner le dossier de demande d'attribution de la
Carte de Combattant Volontaire de la Résistance présentée
par M. GUEGUEN Jacques, né le 4 novembre 1876 à HENVIC (Fi-
nistère) et y demeurant, au lieu dit "Pont de la Corde".

Ce dossier a été transmis à l'Office National
à la date du 25 septembre 1951 pour être instruit au titre
de la Résistance Extra-Métropolitaine (F.F.L.). Or, l'inté-
ressé est actuellement titulaire de la carte d'Interné Ré-
sistant.

La Carte de Combattant Volontaire de la Résis-
tance peut donc lui être attribuée par mes soins, sur avis
favorable de la Commission départementale.

LE PREFET,